

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016

1° - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DU HAMEAU DE BOUGESET:

Le Conseil a validé le plan de financement des travaux d'enfouissement des réseaux du hameau de BOUGESET qui s'établit donc comme suit :

1°) Enfouissement BTS : 19.357,37 €

- Participation SDEE : 11.226,23€
- Fonds de concours de la Commune : 8.131,14 €

2°) Génie civil : 24.262,31 €

- Participation SDEE : 16.174,87 €
- Fonds de concours de la Commune : 8.087,44 €

Les fonds de concours seront versés en une seule fois, à l'achèvement des travaux.

2°) – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE :

Le Conseil a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes FLORAC-SUD LOZERE telle que votée par le Conseil communautaire dans sa séance du 26 novembre 2015.

3°) – DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2016:

En l'attente du vote du budget relatif à l'exercice 2016, le Conseil municipal a autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui s'avéreront nécessaires et ce dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice 2015.

4°) – REFECTION DE LA ROUTE DU VIVIER:

Le Conseil a validé le plan de financement des travaux de réfection de la route du Vivier tel que convenu dans le cadre du Contrat territorial conclu avec le Conseil général

Ce plan s'établit ainsi :

Montant des travaux : 26.220 € HT
 Subvention du Conseil général : 10.488 €
 Part communal : 15.732 €

5°) TRAVAUX SUR LA ROUTE DITE DE CURRIERES:

Le Conseil municipal a accepté la cession à titre gratuit à la Commune, par Monsieur Joseph QUERELLE que nous remercions, d'une bande de terre d'une largeur d'1,5 mètres et d'une longueur de 100 mètres à prendre sur la parcelle cadastrée section D numéro 333 dont il est propriétaire.

Cette cession permettra un élargissement conséquent de la voie communale, en un lieu où les croisements de véhicule s'avèrent toujours délicats.

Les travaux consisteront en un déblaiement du site jusqu'au niveau de la voirie existante (soit environ 400 m³ de déblais) et s'élèveront à la somme HT de 4.451 € .

6°) – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le Conseil municipal a octroyé les subventions suivantes :

- Au Comité des fêtes de Cassagnas : 450 €
- Au Randounaires de Cassagnas : 100 €
- Au Judo Club floracois : 100 €
- A l'Amicale des Pompiers de Barre des Cévennes : 100 €
- Au Foyer socio-éducatif du Collège des Trois Vallées : 50 €
- A l'Association sportive de l'école publique de Florac : 100 €
- A Barre Tonique : 100 €

7°) – INFORMATIONS DIVERSES:

Confrontée ces derniers temps à une vague sans précédent de cambriolages, la Commune a engagé les travaux qui s'imposaient et procédé à la mise en place dans le garage communal de systèmes de sécurité performants.

Un courrier va être adressé à la Fédération de Chasse de Lozère ainsi qu'à l'Association cynégétique du Parc national des Cévennes afin d'inviter ces deux institutions à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme aux déprédations causées par les sangliers qui pullulent.

Le Maire
Jean WILKIN